

Le 30 avril 2014

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil, tenue au centre communautaire, le 30 avril 2014 à 18 h.

**PRÉSENTS**

Monsieur Michel Jr Bourdeau, maire

Monsieur Roger D'Antonio, conseiller  
Monsieur Julien Leclerc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller  
Monsieur David Beauregard-Paquin, conseiller  
Monsieur Guy Jodoin, conseiller

**AUSSI PRÉSENTS**

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier  
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

**ÉTAIT ABSENT**

Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

\*\*\*\*\*

Le conseil constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance, et mention en est fait dans le procès-verbal de la séance.

**2014-04-051 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin  
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance extraordinaire du conseil du 30 avril 2014 à 18 h 4.

ADOPTÉE

**2. MOT DU MAIRE**

**2014-04-052 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU

D'ACCEPTER l'ordre du jour sans modification.

ORDRE DU JOUR	
Séance extraordinaire du conseil du 30 avril 2014	
Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le 30 avril 2014

2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
5	SÉCURITÉ PUBLIQUE
5.1	Adjudication de contrat / Appel d'offres numéro MTV-2014-02 / Travaux de construction / Bâtiment abritant le service de protection des incendies / Zone publique Pb-8 / Règlement numéro 626
6	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
7	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

**2014-04-053 5.1 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES NUMÉRO MTV-2014-02 / TRAVAUX DE CONSTRUCTION / BÂTIMENT ABRITANT LE SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES / ZONE PUBLIQUE Pb-8 / RÈGLEMENT NUMÉRO 626**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de construction d'un bâtiment abritant le service de protection des incendies, six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes le 29 avril 2014, après 9 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par les firmes J. Dagenais Architecte + associé inc. et Shellex Groupe Conseil inc. en date du 30 avril 2014;

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio  
et RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Construction G.C.P. inc., 343, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec), J3B 7M3, pour les travaux de construction du bâtiment abritant le service de protection des incendies dans la zone publique Pb-8, et ce, pour un montant de un million cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars (1 198 000 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres numéro MTV-2014-02 et ses quatre (4) addenda.

Imputation budgétaire : Règlement numéro 626.

ADOPTÉE

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

**2014-04-054 7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau  
et RÉSOLU

Le 30 avril 2014

DE LEVER la séance extraordinaire du conseil du 30 avril 2014 à 18 h 6.

ADOPTÉE

**MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL**

---

Michel Jr Bourdeau  
Maire

---

Lily Ducharme  
Greffière